

CAMPING SHIPPAGAN (Règlements généraux)

1. Les campeurs devront s'adresser à l'accueil du camping en cas d'urgence.
2. Les visiteurs devront utiliser le stationnement public.
3. Un maximum de deux véhicules est autorisé par site. Les autres véhicules devront utiliser le stationnement public.
4. Il est interdit de couper ou d'endommager des arbres, des branches ou toute autre végétation en provenance de la forêt du camping.
5. Il est interdit de jeter toute matière polluante et non recyclable sur les sites ou ailleurs dans le camping.
6. Les feux de camp sont seulement autorisés dans les foyers à cet effet. La direction du camping interdira des feux de camp quand il y aura période de sécheresse ou s'il y a danger pour les feux de forêt.
7. Il est interdit de laisser un feu de camp sans surveillance. Tous les employés du camping ont l'autorité d'éteindre un feu de camp laissé sans surveillance.
8. L'heure de départ est fixée à 12 h.
9. La limite de vitesse à l'intérieur du camping est de 15km/h.
10. Les animaux de compagnie doivent être gardés en laisse et toujours être sous surveillance. Le propriétaire est responsable de ramasser les déchets laissés par les animaux. Si l'animal trouble la paix, le propriétaire sera demandé de l'exclure.
11. L'usage de bicyclettes, patins à roues alignées, planches à roulettes, voitures électriques d'enfants est interdit sur la passerelle de bois.
12. Aucun bruit nuisible qui trouble la paix d'autrui, ne sera toléré à tout moment du jour et de la nuit. Après 23 h, il ne doit pas y avoir de bruit et les visiteurs doivent quitter les lieux.
13. La consommation d'alcool est seulement tolérée au site du campeur.
14. Le bois de chauffage pour les feux de camp est en vente à l'accueil et seul le camping a l'autorité de vendre le bois.
15. Il est interdit au campeur de faire des changements de site sans l'autorisation de la direction du camping.
16. Il ne pourra pas y avoir plus d'une tente ou roulotte par site.
17. Le nombre maximum de personnes pouvant s'inscrire par site est de six.
18. L'âge minimum pour la location d'un site de camping est de 18 ans.
19. La direction du camping ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. En tout temps, vous devez ranger et barrer vos choses lorsque vous quittez votre site.
20. Tous les employés du camping ont l'autorité de faire respecter les présents règlements et peuvent faire appel à la police.
21. Tout campeur devra s'assurer de payer avant de s'installer.
22. L'affichage autre que celle du Camping est interdit.
23. Les sites du camping ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que celles désignées par la direction.
24. La sécurité et le comportement de vos enfants et de vos invités sont **VOTRE RESPONSABILITÉ** en tout temps.
25. Il faut éviter de laver sa voiture ou sa roulotte sur le site.
26. Il est strictement interdit de faire des feux d'artifice ou d'utiliser des matières dangereuses sur le camping.
27. La direction du camping ne peut être tenue responsable des dommages causés par les hausses ou les baisses de tension du système électrique du camping.
28. Les mobylettes (scooter) ne seront pas permises de circuler à l'intérieur du camping sauf pour se rendre à leur site et ils devront respecter les limites de vitesse en vigueur au camping.
29. Les bicyclettes ne seront pas permises de circuler dans le camping après 22 h.
30. L'administration du camping se réserve le droit de demander à toute personne ou campeur qui enfreint les règlements du Camping Shippagan, de quitter les lieux sans remboursement.
31. Aucun remboursement ne sera effectué pour départ hâtif.
32. Les campeurs doivent maintenir la propreté sur leur site en tout temps.